**Initiative pour la suspension du service de la dette**

**Modèle de lettre de demande**

*Lettre à envoyer par les autorités des pays éligibles à chacun de leur créancier officiel, avec le FMI et le Groupe de la Banque mondiale en copie, dans le but de formellement soumettre une demande d’application à l’extension de l’initiative pour la suspension du service de la dette[[1]](#footnote-1).*

**Texte à copier dans la lettre** :

En raison de la persistance des besoins de liquidité, tout en traiter progressivement les vulnérabilités de la dette, le G20 s’est entendu pour étendre l’initiative de suspension du service de la dette (ISSD) jusqu’au 30 juin 2021, ce qui a également été agréé par le Club de Paris.

En application de la fiche descriptive d’avril 2020 de l’ISSD et de son Addendum, les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] souhaitent officiellement bénéficier de l’extension de la suspension des paiements de la part de tous leurs créanciers officiels du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021.

Les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] s’engagent à respecter les conditions de l’ISSD et acceptent les termes du traitement (durée, périmètre des échéances et modalités) qui figurent dans la fiche descriptive de l’initiative et son amendement. Elles discuteront avec chacun des créanciers officiels pour sa mise en œuvre.

L’appui de nos créanciers, ainsi que les engagements que nous prenons, permettront à notre pays d’atténuer les effets immédiats de la pandémie de COVID-19 et aideront notre économie à surmonter les conditions difficiles que nous connaissons aujourd’hui.

Les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] se réjouissent de collaborer avec vous pour mettre en œuvre la suspension du service de la dette sans délai.

1. Les pays éligibles doivent envoyer leur lettre de demande aux pays membres du G20 directement sauf indication contraire. Pour les 22 créanciers membres du Club de Paris (dont voici la liste : http://www.clubdeparis.org/fr/communications/page/membres-permanents),y compris pour les pays membres du G20 qui sont aussi membres du Club de Paris, les pays éligibles doivent envoyer leur lettre au Secrétariat du Club de Paris à l’adresse [ParisClub-Secretariat@dgtresor.gouv.fr](mailto:ParisClub-Secretariat@dgtresor.gouv.fr). Le Secrétariat du Club de Paris s’occupera de transmettre la demande à ses pays membres. Un exemplaire papier peut aussi être envoyé au Secrétariat du Club de Paris, Direction Générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

   En ce qui concerne le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, les adresses à mettre en copie de l’envoi sont celles du chef de mission du FMI pour le pays en question, de l’administrateur du FMI pour le pays en question, de [cbeaumont@imf.org](mailto:cbeaumont@imf.org), [dhakura@imf.org](mailto:dhakura@imf.org), du directeur-pays du Groupe de la Banque mondiale, de l’administrateur du Groupe de la Banque mondiale pour le pays en question, de mestevao@worldbank.org et de [ddoemeland@worldbank.org](mailto:ddoemeland@worldbank.org). [↑](#footnote-ref-1)